

---

**Présidence : Suisse**

## **1563<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**

1. Date : jeudi 7 mai 2026 (dans la Ratsaal)

Ouverture : 10 h 05  
Suspension : 13 h 05  
Reprise : 15 h 05  
Clôture : 16 heures

2. Présidence : N. Plattner  
F. Milan

Fédération de Russie (annexe 1), Présidence

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **AGRESSION MENÉE PAR LA FÉDÉRATION DE  
RUSSIE CONTRE L'UKRAINE**

Présidence, Ukraine, Chypre-Union européenne (l'Albanie, l'Andorre, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Moldova, le Monténégro, la Norvège et l'Ukraine souscrivent à cette déclaration), Royaume-Uni, Canada (PC.DEL/423/26), Royaume-Uni, Canada (PC.DEL/431/26), Türkiye (PC.DEL/427/26 OSCE+), Norvège, Fédération de Russie (PC.DEL/408/26/Rev.1)

Point 2 de l'ordre du jour : **EXAMEN DES QUESTIONS D'ACTUALITÉ**

a) *Tentatives persistantes de certains États participants de compromettre les efforts déployés pour trouver une solution pacifique, durable et viable à la crise ukrainienne* : Fédération de Russie (PC.DEL/409/26), Chypre-Union européenne

b) *Journée mondiale de la liberté de la presse, célébrée le 3 mai 2026* : Présidence, Chypre-Union européenne (l'Albanie, l'Andorre, la Bosnie-Herzégovine, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la

Moldova, le Monténégro, la Norvège et Saint-Marin souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/424/26), Monténégro (PC.DEL/450/26 OSCE+), Albanie (PC.DEL/437/26 OSCE+), Italie (PC.DEL/410/26 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/449/26), Finlande (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Autriche, du Bélarus, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Estonie, de la France, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Islande, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de Malte, de la Moldova, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Tchéquie et de l'Ukraine), Géorgie, Serbie (PC.DEL/439/26 OSCE+), Türkiye, Arménie (PC.DEL/444/26), Azerbaïdjan (PC.DEL/446/26 OSCE+), Bélarus (PC.DEL/418/26 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/411/26), Ouzbékistan

- c) *Journée de l'Europe, célébrée le 9 mai 2026* : Chypre-Union européenne (l'Albanie, l'Andorre, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, l'Islande, la Macédoine du Nord, la Moldova, le Monténégro, la Norvège, Saint-Marin et l'Ukraine souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/425/26), Monténégro, Ukraine, Fédération de Russie
- d) *Quatre-vingt-unième anniversaire de la victoire sur le nazisme à l'issue de la Seconde Guerre mondiale* : Bélarus (également au nom de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, de la Serbie, du Tadjikistan et du Turkménistan) (PC.DEL/421/26 OSCE+), Arménie (PC.DEL/443/26), Azerbaïdjan (PC.DEL/447/26 OSCE+)
- e) *Les dangers de la distorsion et de la négation de l'Holocauste* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/429/26), Grèce, Chypre-Union européenne (l'Albanie, l'Andorre, la Bosnie-Herzégovine, l'Islande, la Macédoine du Nord, la Moldova, le Monténégro, la Norvège, Saint-Marin et l'Ukraine souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/426/26), Roumanie, Royaume-Uni, Allemagne (PC.DEL/412/26 OSCE+), Bulgarie, Albanie (PC.DEL/436/26 OSCE+), Pologne (PC.DEL/428/26 OSCE+), Canada (PC.DEL/433/26 OSCE+), Serbie (PC.DEL/440/26 OSCE+), Ukraine, Italie, Norvège (PC.DEL/413/26), Fédération de Russie (PC.DEL/419/26), Irlande, France (Annexe 2), Bélarus (PC.DEL/416/26 OSCE+), Monténégro, Pays-Bas (PC.DEL/422/26 OSCE+), Israël (partenaire pour la coopération) (PC.DEL/432/26 OSCE+)
- f) *Poursuite par la Fédération de Russie de sa politique de distorsion de la vérité historique et d'effacement de la mémoire des victimes du régime totalitaire soviétique* : Lituanie (également au nom de l'Estonie, de la Lettonie et de la Pologne) (PC.DEL/438/26 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/420/26)

Point 3 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT  
EN EXERCICE**

- a) *Participation du Président en exercice de l'OSCE, I. Cassis, à la conférence de la Présidence organisée les 7 et 8 mai 2026 à Genève, sur le thème « Anticipation des technologies – pour un avenir sûr et humain » : Présidence*
- b) *Visite du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE chargé de la lutte contre l'antisémitisme, le rabbin A. Baker, organisée en Moldova du 6 au 8 mai 2026 : Présidence*

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général (SEC.GAL/56/26 OSCE+) : Directrice du Bureau du Secrétaire général*
- b) *Participation du Secrétaire général au huitième Sommet de la Communauté politique européenne, tenu à Erevan le 4 mai 2026 : Directrice du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/56/26 OSCE+)*
- c) *Participation du Secrétaire général à la conférence de la Présidence organisée à Genève les 7 et 8 mai 2026, sur le thème « Anticipation des technologies – pour un avenir sûr et humain » : Directrice du Bureau du Secrétaire général*
- d) *Actualisation par le Centre de prévention des conflits d'une carte interactive générée par le Système d'information géographique de l'OSCE (OGIS) : Directrice du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/56/26 OSCE+)*

Point 5 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Premier Forum international sur la lutte contre les menaces transnationales que les drogues font peser sur la santé publique et la sécurité, tenu à Samarcande (Ouzbékistan) les 20 et 21 avril 2026 : Ouzbékistan, Kirghizistan*
- b) *Élections législatives devant se tenir à Malte le 30 mai 2026 : Malte (PC.DEL/417/26 OSCE+)*
- c) *Huitième Sommet de la Communauté politique européenne et Sommet Arménie-Union européenne tenus à Erevan les 4 et 5 mai 2026, respectivement : Arménie (PC.DEL/445/26), Royaume-Uni, (PC.DEL/434/26 OSCE+), Chypre-Union européenne, Irlande, France*
- d) *Remise du Prix 2026 du défenseur de la démocratie et séminaire, programmés le 13 mai 2026 : Canada (PC.DEL/435/26 OSCE+)*

4. Prochaine séance :

Jeudi 14 mai 2026 à 10 heures, dans la Ratsaal



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.JOUR/1563

7 May 2026

Annex 1

FRENCH

Original: RUSSIAN

---

**1562<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1562 du CP, point 2

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Monsieur le Président,

Il est regrettable que la Présidence en exercice suisse, pour des raisons politiques, continue d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil permanent le point conflictuel consacré à « l'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine ».

De tels agissements de la Présidence sont en contradiction directe avec les dispositions des Règles de procédure de l'OSCE relatives à l'établissement des points permanents de l'ordre du jour [par. IV.1 C)]. Ils excluent la possibilité d'une participation sur une base égale et non discriminatoire à un débat sur l'évolution de la situation en Ukraine et à proximité.

La convocation des séances du Conseil permanent doit être pleinement conforme aux Règles de procédure de l'OSCE, qui prévoient la tenue de consultations avec l'ensemble des États participants [(par.IV.1 C) 1 et 3)], et ne saurait contrevenir au mandat de la Présidence en exercice, qui lui impose sans ambiguïté de prendre en compte tout l'éventail des opinions dans ses actions [Décision CM(10).DEC/8, Porto, 2002].

Nous demandons que la présente réserve formelle figure au journal de la séance d'aujourd'hui du Conseil permanent de l'OSCE, conformément au paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'Organisation.

Je vous remercie pour votre attention.



---

**1563<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1563 du CP, point 2 e) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE**

Monsieur le Président,

Je remercie les États-Unis d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour, et Madame l'envoyée spéciale pour la mémoire de la Shoah, Ellen Germain, pour sa présence à cette occasion.

À la suite de la déclaration de l'UE à laquelle la France souscrit, permettez-moi d'ajouter quelques mots à titre national.

Dans un contexte de tentatives constantes de distorsion de la mémoire, en particulier – comme nous en sommes témoins ici chaque semaine – du fait de la Russie en quête désespérée de justification de son agression de l'Ukraine, la France rappelle que le négationnisme, l'antisémitisme et la manipulation des faits historiques doivent être combattus et fermement réprimés.

C'est dans ce but et afin de renforcer et promouvoir l'éducation, le travail de mémoire et la recherche sur la Shoah, que la France présidera en 2027 l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA).

Je voudrais enfin, avec le Président de la République française, saisir cette occasion pour rendre hommage à Pierre-François Veil qui vient de nous quitter : « Son engagement en tant que Président de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, fonction qu'il occupait depuis 2023, après Simone Veil puis David de Rothschild, s'inscrivait dans une fidélité à l'histoire de sa famille comme à ses idéaux personnels. Il fut là, notamment, pour la commémoration des 80 ans de la rafle du Vél d'Hiv ou de la libération des camps, comme à tant de moments de mémoire et de transmission. »

Je vous remercie et vous prie de bien vouloir joindre cette déclaration au journal du jour.